

## DECLARATION DE PRESSE

Tunis, 18 mai 2016

Le gouvernement tunisien a présenté le 19, 20 et 21 mai 2016 à Genève le 3<sup>ème</sup> rapport périodique de la Tunisie au Comité contre la torture des Nations Unies, relevant de la « **Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants** ». Suite à cette revue périodique, le Comité a émis le 14 mai 2016 ses recommandations relatives à la prévention contre la torture pour la Tunisie.

Dans le préambule de ses recommandations, le comité des Nations Unies a tenu à saluer l'existence d'une institution de réhabilitation des victimes de la torture. Le comité fait référence à :

### « Institut Tunisien de Réhabilitation - NEBRAS »

L'institut NEBRAS, spécialisé dans la réhabilitation des victimes de la torture, est un projet associatif, géré par l'association :

### « Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture »\*

L'Institut de réhabilitation NEBRAS, soutenu par l'Institut Danois contre la Torture, DIGNITY et les FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES POUR LES VICTIMES DE LA TORTURE, permet aux survivants de la torture d'accéder à leurs droits à la santé et à la dignité. Il déploie également des efforts pour la lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La considération portée par le comité des Nations Unies à notre projet associatif NEBRAS pour la réhabilitation, démontre l'importance du rôle de la société civile en matière de prévention de la torture.

Suite aux recommandations du Comité contre la torture des Nations Unies, L'Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture émet une série de recommandations au gouvernement tunisien et à l'assemblée des représentants du peuple, les incitant à :

- Soutenir les initiatives de **Réhabilitation des victimes de la torture** en tenant compte des recommandations du comité des Nations Unies. Le soutien recommandé consiste notamment à soutenir financièrement et matériellement les associations travaillant dans le domaine de la réhabilitation, en considérant la réhabilitation comme étant un droit et une pratique préventive.

- Publier et diffuser le plus largement possible les recommandations du comité des Nations Unies, de manière à porter ses enseignements à toutes et à tous en vue de les sensibiliser et leur faire prendre conscience de son contenu.
- Etablir et annoncer une stratégie détaillée et documentée pour l'exécution des réformes demandées et assurer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette stratégie.
- Soutenir de manière consistante le mécanisme national de prévention contre la torture et les autres institutions impliquées dans la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en les dotant des moyens nécessaires.
- Soutenir les efforts de la société civile en matière de prévention de la torture et de monitoring des lieux de détention.
- Déployer d'avantage d'efforts pour éradiquer la torture et rappeler les sanctions légales contre cette pratique et contre toute autre forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant et s'abstenir à justifier l'ensemble de ces pratiques.
- Appeler les média publics et privés à accorder la plus grande importance au sujet de la prévention de la torture, ainsi qu'à publier les recommandations du comité des Nations Unies et à assurer le suivi de ses implémentations.

L'« **Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture** » réitère sa disponibilité à coopérer avec l'ensemble des parties prenantes travaillant sur la prévention de la torture et la garantie du droit à a réhabilitation. L'Institut tient à saluer aussi le rôle positif que jouent les associations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains à travers la documentation, le suivi et les plaidoyers.

**Dr Fethi Touzri**

Président de l'Institut Tunisien  
de Réhabilitation des Survivants de la Torture

INSTITUT TUNISIEN  
DE REHABILITATION DES  
SURVIVANTS DE LA TORTURE  
MF: 1362563 B/P/N/000

\*L'Association : « Institut Tunisien de Réhabilitation des Survivants de la Torture » ; JORT, N°90 du 29 juillet 2014

22, نهج حسان ابن النعمان - 1002 تونس البلديير - الهاتف : +216 71 782 550 - +216 97 999 689 - البريد الإلكتروني : [contact@nebrastunisie.org](mailto:contact@nebrastunisie.org)

المعرف الجبائي : 1362563B/P/N/000 - الرائد الرسمي للجمهورية التونسية : 2014TO4535APSF1

22, rue Hassen Ibn Nooman - Cité Jardin - Belvédère - 1002 Tunis - Tél. : +216 71 782 550 - + 216 97 999 689 - Mail : [contact@nebrastunisie.org](mailto:contact@nebrastunisie.org)

Matricule Fiscal : 1362563B/P/N/000 - JORT : 2014TO4535APSF1

[www.nebrastunisie.org](http://www.nebrastunisie.org)